

### ACCORD INTERESSEMENT SDH :

**Les syndicats CGT et CFDT n'ont pas ratifié l'accord d'intéressement SDH 2018 - 2020.**

Ceci pour deux raisons :

- Nous estimons que la prime sera probablement moindre que ce que nous avons auparavant.
- La philosophie de cet accord nous interroge, c'est peut-être là le point le plus important, nous pensons qu'il peut avoir des conséquences néfastes sur les conditions de travail du personnel (parfois déjà dégradées).



Nous surveillerons ces deux points tout le long de la durée de l'accord.

Notre revendication n'a pas abouti, pourtant nous pensons avoir été les porte paroles d'une majorité de salariés non cadres (pétition ayant recueilli 120 signatures).

Ceci étant dit, il y aura bien versement d'une prime d'intéressement puisqu'un accord a été signé par les OS UNSA/FO.

NB : Un accord a également été signé chez PH.

➔ Consultez les accords : [www.cgtsdh.fr](http://www.cgtsdh.fr)

### DIALOGUE SOCIAL SDH-PH :

Nous n'avons pas que des désaccords. Deux accords ont été signés par les quatre syndicats (CGT, CFDT, FO et UNSA).



**Un accord égalité professionnelle Femmes-Hommes** : La loi impose aux entreprises de plus de 50 salariés de négocier un accord ou, à défaut de signature, d'élaborer un plan d'action sur ce sujet. Les indicateurs SDH ne sont pas alarmants, néanmoins cet accord développe certains points intéressants (formation des managers, adaptation des objectifs au temps de travail effectif, ...).

**Un accord relatif à la conciliation entre vie professionnelle-syndicale et IRP** : Rien de révolutionnaire mais cet accord fixera les bases du prochain accord de dialogue social qui devrait être négocié pour la mise

en place de la nouvelle instance de représentation du personnel : Le CSE (Comité Social et Economique). De nouvelles élections vont avoir lieu avant fin 2019.

➔ Consultez les accords : [www.cgtsdh.fr](http://www.cgtsdh.fr)

## EXPERTISES DUP de l'UES SDH-PH :

La DUP vient de mandater le cabinet ALTER sur les trois volets prévus par la loi REBSAMEN :

- Analyse de la situation économique et financière
- Analyse de la politique sociale
- Analyse de la stratégie et de ses conséquences sur l'emploi, ...

Au regard du contexte (RLS, loi ELAN, fusions, réduction des coûts de fonctionnement, ...) le dernier volet est sans doute le plus important.



➔ L'avis de la DUP sur ces trois volets sera ensuite transmis au conseil d'administration SDH et conseil de surveillance de PH. Nous ne manquerons pas de les interroger sur leur vision quant à l'avenir de SDH et PH.

## DISTRIBUTION DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES :

Comme tous les ans, la distribution des A.I aura généré son lot de salariés satisfaits (30%) mais également une part plus importante de non satisfaits.

Nous profitons de la présente pour rappeler notre position lors des dernières NAO que nous n'avons pas signées : Nous sommes opposés à un système de rémunération individuelle dès lors qu'une augmentation générale couvrant l'intégralité du personnel n'a pas été conclue.

➔ Nous demanderons des explications lors de la DUP de septembre (montant de l'enveloppe 0,7% à 0.9%, répartition par Direction ou services, ...).

## LE MONDE HLM EN MOUVEMENT :

**Fusion de Grenoble Habitat et ACTIS :** Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble préparent le rapprochement du bailleur métropolitain ACTIS et du bailleur municipal Grenoble-Habitat, qui constituera le premier bailleur social de la Métropole, avec environ 16 000 logements gérés. C'est une conséquence directe de la loi ELAN qui va impacter tous les bailleurs de la région. Ce bailleur social deviendra l'outil privilégié des 49 communes adhérant à la Métro.

➔ Quelle place sera laissée aux autres bailleurs dans ce nouveau contexte ?

## SYNDIQUEZ-VOUS !

**C'est notre désunion qui fait notre faiblesse ... Les employeurs l'exploitent !** Se syndiquer, c'est cotiser certes mais c'est aussi s'ouvrir des portes et des droits : Formation syndicale, explications sur l'environnement du travail, droit social, association de consommateurs, faire partie d'un collectif défendant des intérêts communs, ... Bref, vous n'êtes plus isolés !

➔ Contactez vos Délégués Syndicaux :

|      |                    |                |                       |
|------|--------------------|----------------|-----------------------|
| CGT  | Jean Louis DUMAS   | 06.37.24.94.18 | postmaster@cgtstdh.fr |
| CFDT | Christiane SANCHEZ | 04.76.68.39.60 | c.sanchez@sdh.fr      |

**Vos Délégués Syndicaux**